



Le binge watching de l'IAE

DU 6 AU 10 NOVEMBRE 2023



Plus d'infos et inscription 

Au service public de sa majesté

ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS POUR LES SIAE

EPISODE 7 DU BINGE WATCHING DE L'IAE
DU 6 AU 10 NOVEMBRE 2023



PATRICK FAURE
FORMATEUR «MARCHÉS PUBLICS» POUR COORACE FORMATION



coorace
Île-de-France



On arrive !

au programme aujourd'hui





qui sommes nous ?



nos missions



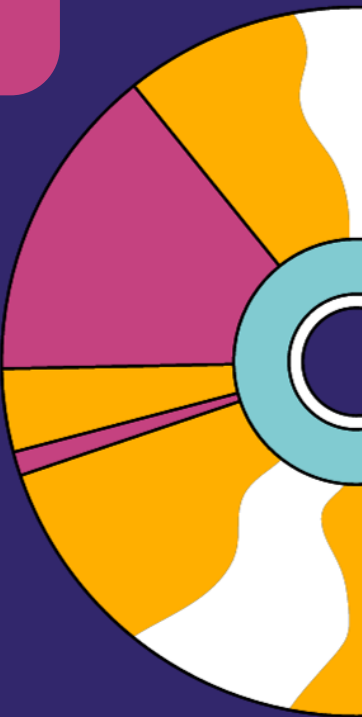
***Favoriser la
coopération***



***Représentation
et plaidoyer***



***Outiller
les SIAE***



Qui sont les structures dans le réseau ?

- Association Intermédiaire (AI)
- Atelier Chantier d'Insertion (ACI)
- Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)
- Entreprise d'insertion (EI)
- Groupe Economique solidaire (GES)
- Entreprises à But d'Emploi (EBE)





Coorace Formation Conseil

- Développer les compétences de vos équipes
- Se professionnaliser



Service Juridique de Coorace

- Répondre à vos questions
- Vous accompagnez dans les évolutions de vos structures



Accompagnements

- Démarche qualité
- Diagnostic territorial
- Evaluation de l'Utilité Sociale et Territoriale
- Lutte contre les discriminations
- Communication
- Marchés publics et développement économique
- Constituer des groupements et des coopérations





Episode du jour

Plus d'infos et inscription [J](#)

Au service public de sa majesté

ACCÈS AUX MARCHÉS
PUBLICS POUR LES SIAE

EPISODE 7 DU BINGE
WATCHING DE L'IAE
DU 6 AU 10 NOVEMBRE
2023



PATRICK FAURE
FORMATEUR «MARCHÉS PUBLICS» POUR
COORACE FORMATION



Au service public de sa Majesté :

marchés publics

Un module sur les

Pour COORACE, la commande publique représente un moyen de professionnaliser le fonctionnement des SIAE, de développer des relations entre les structures et les différents acteurs économiques publics et privés, afin de favoriser la réussite des parcours des salariés accompagnés.

L'accès des SIAE à la commande publique est aussi un moyen pour nos adhérents de tenir leur rôle d'acteur du développement de leur territoire et d'augmenter leurs ressources propres, en cohérence avec les axes stratégiques de notre fédération.

En réponse à ces enjeux stratégiques, COORACE développe sa position particulière sur l'accès des SIAE à la commande publique en adoptant une approche territoriale et non pas individuelle focalisant sur les intérêts de chaque structure, avec :

- **Plaidoyer**
- **Formations**
- **Juridique**
- **DR**
- **Expertise adhérents**

Au service public de sa Majesté...

...Un module sur les marchés

publics

- ***Conquérir des marchés, l'art de la guerre !?***
 - Stratégie et tactique : faisabilité et retro planning
 - Responsabilité et code de l'honneur

- ***Convention de subventionnement VS achat public***
 - *Ne pas se tromper de bataille*
 - *Tout est affaire d'anticipation : lobbying, sourcing, AMO et initiative*

- ***L'union fait la Force : mutualisation - filialisation, partenariat, sous traitance et GME***

Au service public de sa Majesté...

...Un module sur les marchés

publics

- ***Les grands principes du droit de la commande publique***
 - La notion d'opérateur économique
 - Les services sociaux d'intérêt économique généraux

- ***L'achat public à l'épreuve de l'ESS***
 - *Les achats responsables : PNAD, SPAESER, ASAP, AGECE, ANRU*
 - *Les ASR et le facilitateur*

Au service public de sa Majesté...

...Un module sur les marchés

publics

- ***La commande publique et l'ESS, au service de sa Majesté***
 - La coopération dans les marchés publics, par intérêt ou par nature ?
 - Les formes de GME et leur fonctionnement

- ***La Chose publique et les citoyens***
 - 95,2 milliards d'euros d'achats publics en France en 2021
 - « *Si tu veux être un bon homme d'affaire, faut être un bon intermédiaire..* »

Quizz sur la commande publique ?

1. Les règles sur les marchés publics inscrites dans le code de la commande publique sont applicables depuis :

- a) Le 23 juillet 2015
- b) Le 25 mars 2016
- c) Le 1^{er} avril 2019

2. Quels sont les principes généraux de la commande publique ?

- a) Liberté / Egalité / Fraternité
- b) Liberté d'accès à la commande publique / Transparence des procédures / Egalité de traitement des candidats / Prise en compte des objectifs du développement durable
- c) Aucun principe, c'est un monde requin !

3. Peut-on conditionner l'autorisation pour présenter une candidature ou se voir attribuer un marché par le critère de l'implantation locale en raison de considérations telles que des délais d'intervention rapide ?

- a) *oui*
- b) *non*

4. Quels sont les contrats inclus dans le champ du code de la commande publique ?

- a) Les marchés publics
- b) Les contrats de travail
- c) Les subventions
- d) Les concessions
- e) Les emprunts



5. Un marché public peut être, à titre d'exception, conclu à durée indéterminée ?

- a) vrai
- b) faux

6. Quel est le seuil en dessous duquel l'acheteur public peut définir librement les modalités de passation du marché public ?

- a) 20 000 € HT
- b) 30 000 € HT
- c) 40 000 € HT

7. Le mémoire technique est-il une pièce contractuelle du marché ?

- a) Vrai
- b) Faux

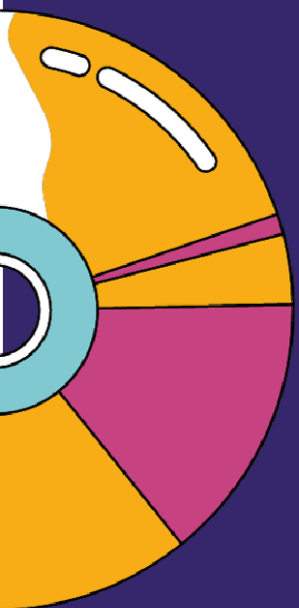
8. Les entreprises sont obligées d'émettre des factures par voie électronique dès lors que leurs clients sont l'Etat ou les collectivités territoriales ?

- a) Vrai
- b) Faux

9. La réponse électronique est obligatoire pour les marchés dont la valeur du besoin estimé est égale ou supérieure à :

- a) 4 000€
- b) 25 000 €
- c) 35 000 €
- d) 40 000 €





**Pour aller plus loin,
Coorace propose**

*Le diagnostic territorial **Coodiag** pour mieux connaître
votre territoire*

*La formation « **Marchés publics : La commande
publique socialement responsable** » dispensée par
Coorace Formation.*

*Répondre à un marché public en se faisant
accompagner avec votre **délégation régionale***

Nous suivre



Abonnez-vous à la newsletter



Visitez notre site web :
<https://coorace-idf.fr/>



Contactez-nous :
contact@coorace-idf.org



Suivez notre page LinkedIn



merci !

et rendez vous au prochain épisode

